بسم الله الرحمن الرحيم

QIYAM RAMADHAN: TRADITION OU BONNE INNOVATION ?

« تركتكم على البيضاء ليلها كنهارها لا يزيغ عنها إلا هالك »

Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit :
« ***Toute nouveauté est une innovation,***
toute innovation est égarement,
et tout égarement est au feu ».

Par cette parole qui est une règle d'or, le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a clairement indiqué que **toute** innovation (donc la totalité des innovations sans exception) allait à l'encontre de la religion, et plus d'un Hadith authentique vont dans ce sens, bien que seul le prône que faisait le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) au début de chaque discours suffirait comme preuve (prône cité en tête de l'introduction). En effet le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) rappelait sans cesse ce prône (les savants l'ont nommé le prône du besoin) aux Sahabas en leur répétant ceci :
« ***La meilleure parole est celle d'Allah et la meilleure voie est celle de Mouhammad, et toute nouveauté est innovation, et toute innovation est égarement, et tout égarement est en enfer*** **».**

En somme, tous les Hadiths prouvent que cette règle est une **généralité** sauf un Hadith, qui lui est plus spécifique : Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit :
« Celui qui innove dans nos enseignements ses œuvres seront rejetées ».

Par conséquent, les innovations qui touchent les enseignements du Prophète **dans l'adoration et la religion**, sont considérées comme un égarement.

Paradoxalement une nouveauté au niveau culturel ou au niveau du progrès technique entre dans le libre choix de chacun, tant que cela n'entraîne pas une infraction dans la religion d'Allah. Et ce n'est pas contre ce genre d'innovation que le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) nous a mis en garde. D'ailleurs les savants définissent la Bid'a (innovation) comme suit :

« **Vouer un culte à Allah par une adoration qui n'a pas été légiférée ou encore, vouer un culte à Allah par une adoration que ne faisait pas le Prophète** (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) **ni les Califes bien guidés ».**

Pourtant certaines personnes (qu'Allah les guide) utilisent des ambiguïtés pour prétendre qu'il existe de **bonnes innovations** dans la religion et que les innovations sont de cinq catégories et parmi elles la **Bid'a Hassana** . Ils se basent sur le Hadith suivant :
« ***Celui qui apporte une bonne tradition (Sounnah Hassana) en Islam en aura sa récompense et la récompense de celui qui la met en pratique après lui, sans qu'aucun ne soit lésé dans sa récompense. Et celui qui apporte une mauvaise tradition (Sounnah Sayi-a) en portera le fardeau et celui de ceux qui la mettent en pratique après lui, sans qu'aucun d'eux ne soient déchargés de***

leur fardeau »[1]

Ainsi les innovateurs expliqueront ce Hadith comme suit : « Celui qui innove en Islam avec une bonne innovation, en aura la récompense et la récompense de celui qui la met en pratique ». Or cette explication est jugée nulle par les savants, et ce pour la simple et bonne raison qu'on ne peut dissocier un Hadith de son contexte. D'ailleurs lorsque l'individu entend les circonstances dans lesquelles le Prophète(Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit ces paroles, il lui est alors évident que le sens du Hadith n'a strictement rien à voir avec celui avancé par les innovateurs.

Il est donc nécessaire de citer le Hadith dans son intégralité, comme il fut rapporté d'après Mouslim, Ahmad et d'autres : Jarir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée) a dit :
« Nous étions au beau milieu de la journée chez le Messager de Dieu quand vinrent à lui des gens n'ayant pour vêtement qu'une couverture de laine, ayant un trou par où passait leur tête, ils portaient des sabres en bandoulière et la plupart d'entre eux ou plutôt tous étaient de la tribu de Moudar. Le mécontentement parut alors sur le visage du Prophète, du fait de leur extrême pauvreté. Il entra chez lui, en ressortit et dit à Bilal de faire l'Adhan et l'Iqama, il pria avec les gens puis leur adressa ce sermon : « Ô gens ! Craignez votre Seigneur qui vous a créé à partir d'un seul être» (S4 V1). Puis il récita cet autre verset : « Ô vous qui avez cru ! Craignez pieusement Dieu et que chaque être regarde bien ce qu'il a préparé pour demain » (S59 V18). Puis il dit : « Que l'un de vous fasse aumône de son dinar, de son dirham, de ses vêtements, de sa poignée de blé, de sa poignée de dattes, jusqu'à ce qu'il dit même, d'un morceau de datte ». Quelqu'un parmi les Ansars apporta une bourse au point que sa main (la poignée du Ansar) était incapable de la supporter (la bourse), suite à quoi, les gens défilèrent avec leurs aumônes si bien que je vis deux tas d'aliment et de vêtement. Je vis alors le visage du Messager resplendir de joie et il dit : ***« Celui qui fait revivre [2]en Islam une bonne coutume a sa récompense et celle de tous ceux qui agissent selon elle après lui, sans que cela ne diminue rien de leur propre salaire ; De même que celui qui institue en Islam une mauvaise coutume en supporte le péché ainsi que celui de tous ceux qui agissent après lui selon cette coutume sans rien diminuer de leur propre péché »[3]***

Nous interrogeons tous ceux qui utilisent ce Hadith pour défendre la thèse des bonnes innovations en Islam : En quoi ? A quel moment, dans cet événement pouvons-nous parler d'innovation, et encore plus de bonne innovation ? Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a incité les gens à faire l'aumône en usant de la parole d'Allah et de la sienne, tout comme l'homme parmi les Ansars a rappelé aux autres personnes présentes, l'aumône de par ses actes. Donc cet homme a institué en Islam une bonne coutume (Sounnah Hassana) en étant le premier à la **pratiquer**, mais en aucun cas cet homme n'a **légiféré** une nouvelle adoration puis s'est mis à la pratiquer. D'ailleurs il n'est permis à aucun individu de juger qu'une chose est bonne ou mauvaise, en se basant uniquement sur une réflexion personnelle comme le prétendent certains penseurs ou « les gens de la belle parole » (les philosophes) qui disent : « Le bien et le mal est ce qui est jugé comme tel par la raison ».

Je tiens à ajouter cette précision indispensable pour une meilleure compréhension. Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : ***« Celui qui institue en Islam une bonne Sounnah… ».***

Il faut savoir que la Sounnah se divise en deux catégories :

1/ SOUNNAH SAYI-A (mauvaise coutume)
Il s'agit-là des Bida' en matière de religion qui sont toutes un égarement.

2/ SOUNNAH HASSANA (bonne coutume) qui se divise en deux.
Une Sounnah ayant été légiférée (en l'occurrence, au temps du Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) puis qui fut **délaissée** puis a nouveau **revivifiée** et **pratiquée** par une personne qui par son action aura incité les autres à le suivre (comme dans le cas du Ansar mentionné dans le Hadith ci dessus). Car le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : ***« Il n'y a pas une chose qui vous rapproche du Paradis (Parole ou action) sans que je ne vous l'ai montrée, et il n'y a pas une chose qui vous rapproche de l'Enfer (parole ou action) sans que je ne vous en ai mis en garde. »***

Nous citerons l'exemple de ce qui est communément appelé la prière du « *Tarawih* »[4] que nous traiterons plus bas – in cha Allah-. Pour appuyer leur thèse, les innovateurs se basent également sur des faits intervenus a l'époque des compagnons après la mort du Prophète(Paix et bénédiction d'Allah sur lui). On rapporte cet événement authentique cité par al Boukhari dans son Sahih :

« Le Prophète **(Paix et bénédiction d'Allah sur lui)** ***est sorti dans les 10 derniers jours de Ramadhan et pria dans la mosquée. Quand certains compagnons le virent, ils se mirent à prier derrière lui - Pourtant l'habitude du Prophète*** **(Paix et bénédiction d'Allah sur lui)** ***était de prier chez lui, là où personne ne le voyait -. Puis le lendemain la nouvelle se propagea. La nuit suivante il y eut encore plus de monde derrière lui que la nuit précédente, de même que la troisième nuit au point que la mosquée fut pleine. Puis, lors de la quatrième nuit les gens attendaient le Prophète*** **(Paix et bénédiction d'Allah sur lui)** ***qui ne sortit pas. Certains compagnons frappèrent alors à la porte, puis le Prophète*** **(Paix et bénédiction d'Allah sur lui)** ***dit : « Ô les gens ! Je n'ignore pas votre présence en ces lieux ainsi que ce que vous faites. J'ai volontairement délaissé ceci (la prière de la nuit) car j'eus peur qu'elle ne soit rendue obligatoire pour vous. Ô les gens ! Priez dans vos demeures, car la meilleure prière de l'homme est chez lui, sauf pour la prière obligatoire.» Puis le Prophète*** **(Paix et bénédiction d'Allah sur lui)** ***mourut après ce Ramadhan-ci. Le Ramadhan suivant les croyants priaient dans les mosquées chacun de leur coté.***»

Et le Hadith cité par el Boukhari d'après ibn Chihab selon 'Ourouq ibnou Zoubeïr selon 'Abdou Rahman ibn 'Abdel el Qari qui dit:

« ***Je suis sorti avec 'Omar ibnou el Khattab une nuit pendant le Ramadhan à la mosquée, là où les gens étaient divisés en groupes, certains priaient seuls et d'autres par petits groupes, et 'Omar (Qu'Allah l'agrée) dit : « Je pense à réunir ces gens-là derrière un seul guide.», et il se décida à les réunir derrière Obeï ibn Ka'b. Puis je sortis avec lui une autre nuit et les gens priaient derrière leur imam, puis 'Omar dit : « Quelle bonne innovation (Bid'a) ! Mais la partie de la nuit où ils dorment est meilleure que celle où ils prient». Il sous-entendait la fin de la nuit car les gens priaient en son début.»***

En somme, pour eux la parole de 'Omar prouve qu'il existe belle et bien de « **bonnes innovations** ». Mais 'Omar n'a pas utilisé le terme Bid'a dans le même sens que le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) l'a utilisé, lorsqu'il dit : ***« Toute innovation est égarement …»***

Ceci peut paraître subtil comme explication, mais soyez attentif (Qu'Allah vous fasse comprendre Sa religion) à la suite de nos propos qui ne sont autres que l'explication léguée par nos ancêtres vertueux et repris par nos savants (Qu'Allah leur accorde une longue vie) :

En effet dire que 'Omar a réuni les Sahabas autour d'une Bid'a relève du blasphème, car en fait, il ne fit que les réunir autour de la Sounnah de notre noble Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui). Tout comme nous avons cité plus haut que le Prophète(Paix et bénédiction d'Allah sur lui) avait veillé trois nuits consécutives et priées 11 Rakkats avec les Sahabas puis il délaissa le fait de le faire en groupe de peur que ceci ne soit rendu obligatoire pour sa communauté. Apres cela, peut-on dire d'un acte qui fut accompli par le Messager d'Allah (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) que c'est une Bid'a ?! Au contraire tout tend à prouver de manière catégorique qu'un acte effectué par le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) est une Sounnah. De plus, le fait de se réunir pour prier pendant le mois de Ramadhan fut légiféré de manière explicite par le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) Quand il a dit :

« ***Celui qui aura fait la prière de l'Ichaa pendant le mois de Ramadhan, puis qui aura veillé (c'est à dire prier la prière de la nuit) derrière l'imam, alors Allah lui inscrira autant de récompense que s'il avait veillé toute la nuit*** »**[5]**

Donc en réunissant ces propos du Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) et sa pratique pendant le mois de Ramadhan, il nous apparaît clairement que les paroles de 'Omar n'étaient pas incompatibles avec la règle d'or : ***« Toute nouveauté est une innovation et toute innovation est en enfer »***et que 'Omar ne sous-entendait pas, par le mot Bid'a, le fait de **légiférer** une adoration **non légiférée** par le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui).

Vous vous demandez certainement pourquoi 'Omar a qualifié cette prière de Bid'a !!! Eh bien, pour la simple

et bonne raison que cette pratique fut **délaissée** au temps du Califat de abou Bakr (qui dura 2 ans) et également au début du Califat de ‘Omar. Après quoi Allah guida ‘Omar afin qu'il fasse **revivre** cette Sounnah. Par conséquent, c’est par le fait qu'elle fut **interrompue** pendant un moment qu’elle fut qualifiée de nouveauté (**le mot Bid'a dans la langue arabe signifie une chose nouvelle**) et c’est dans ce sens que ‘Omar employa ce terme. Il ne fait maintenant plus aucun doute que plus personne n'est en droit de parler de Bid'a Hassana et de Bid'a Sayi-a.

Comme a dit ibn Taymiya dans son introduction de al 'Aql wa an-Naql :
« Il n'y a pas un innovateur qui se justifie par un argument quelconque sans que je ne m'engage à retourner son argument contre lui ».

Quant à ‘Abdoullah ibn ‘Omar qui était irréprochable dans le fait de suivre le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui), disait : *« **Toute** innovation est égarement, même si les gens la voient **BONNE**».*

Il incombe donc à tout croyant de prendre en considération et de bien comprendre le verset suivant :

ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ

Traduction relative et approchée : "***Aujourd'hui Je vous ai parachevé votre religion***" *S5 V3*

SOURCES :
1 *Majmou' el Fatawa* du Cheikh el ‘Outaïmine ;
1 *Explication de Ryad es Salihine* chapitre 18,19,20 ;
Cassette de Cheïkh al Albani.

Et pour ceux et celles qui désireraient approfondir la question, je me permets de leur conseiller ces ouvrages:
Explication de la ‘Aquida el Hamawiya du Cheikh el ‘Outaïmine ;
‘Ilm Oussoul al Bida’ de ‘Ali Hassan al Halaby ;
Iqtida as- Sirat el Moustaqim de ibn Taymiya ;
El I'tissam de Chatibi

Oummou Yassir

---

[1] Rapporté par Mouslim, chapitre de la Zakât.
[2] En effet, le fait de dépenser pour Allah était une action déjà reconnue par le Coran et la Sounnah bien avant cette histoire. De plus, même si elle n’existait pas dans les textes, **cette action a été faite en présence du Prophète** (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) **qui l’a reconnue et approuvée**, par conséquent cela devient une Sounnah légiféré car les savants du Hadith disent que la Sounnah c’est : Ce que le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a fait, dit et **accepté**. Ceci ferme donc la porte à tous ceux qui veulent se servir de ce Hadith **après la mort du Prophète** (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) pour apporter une nouvelle adoration (parole ou action) qui n’existait pas à l’époque du Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui).
[3] Hadith 171 dans le jardin des vertueux de l'imam an Nawawi
[4] ***Remarque*** **: Selon certains savants le mot «** ***Tarawih*** **» est un terme innové (Bid’a Lafdiya) car il n’est pas cité dans les textes authentiques. De plus son sens étymologique n’est pas approprié. Toutefois, de grands savants d’avant el Boukhari jusqu’à nos jours ont accepté cette expression et l’ont utilisée dans leurs livres pour donner un nom à cette prière, afin qu’elle soit comprise, tout comme «** ***Tahiyatoul-Masjid*** **» qui elle aussi n’a pas été nommée comme tel dans le Hadith, et autres. Donc dans ce cas il s’agit donc de vocabulaire technique (Istilah) et non d’une adoration.**
[5] Sounnan abi Daoud, Mousnad de l'imam Ahmad et d'autres.

...Règles générales concernant le Jeûne du mois de Ramadhan